

CESSION DE PARTS SOCIALES

« HUGO »

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 5 000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 7 RUE DES CHAMPS

91850 BOURAY-SUR-JUINE

490 133 170 RCS EVRY

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Ludovic DE CARVALHO, né le 30 août 1964 à VIERZON (18), de nationalité Française.

Demeurant 7 Rue des Champs 91850 BOURAY SUR JUINE

Ci-après dénommé « **LE CEDANT** »,

D'une part,

ET :

Madame Claudette DE CARVALHO, née CORREIA le 3 octobre 1973 à ETAMPES (91), de nationalité Française.

Demeurant 7 Rue des Champs 91850 BOURAY SUR JUINE

Ci-après dénommé « **LE CESSIONNAIRE** »,

D'autre part,

LES SOUSSIGNES DE PREMIERE ET DE DEUXIEME PART SONT CHACUN DESIGNES
COMME ETANT UNE " **PARTIE** " ET ENSEMBLE SONT DESIGNES EN TANT QUE " **PARTIES** ".

CHAPITRE 1. RAPPEL DE LA SITUATION

La Société Civile Immobilière, au capital social de 5 000 €, est divisé en 500 parts d'une valeur nominale de 10 € chacune. Les statuts prévoient la libre cession des parts entre associés.

CHAPITRE 2. CESSION

Monsieur Ludovic DE CARVALHO propriétaire de 250 parts sociales numérotées de 1 à 250 inclus, cède et transfère ce jour 249 parts à Madame Claudette DE CARVALHO qui accepte, lesdites 249 parts sociales.

La valeur de cession est fixée à la valeur nominale, soit 10 € par part, pour un montant total de 2 490 € (deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros).

CHAPITRE 3. DECLARATIONS

Le cédant déclare être pleinement propriétaire des parts cédées, libres de tout gage, nantissement ou contestation.

La cession prend effet ce jour entre les Parties. Elle sera opposable à la société dès réception de l'original du présent acte par le gérant.

CHAPITRE 4. FRAIS

Les frais, droits et honoraires résultant de la présente cession seront supportés par le cessionnaire.

CHAPITRE 5. ACCEPTATION

La cession est libre entre associés conformément aux statuts. En conséquence, aucune procédure d'agrément n'est requise.

Fait à BOURAY SUR JUINE
En quatre originaux
Le 1^{er} novembre 2025

Monsieur Ludovic DE CARVALHO



Madame Claudette DE CARVALHO



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
ETAMPES

Le 26/12/2025 Dossier 2026 00001912, référence 9104P61 2025 A 04094

Enregistrement : 125 € Penalties : 13 €

Total liquidé : Cent trente-huit Euros

Montant reçu : Cent trente-huit Euros